

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

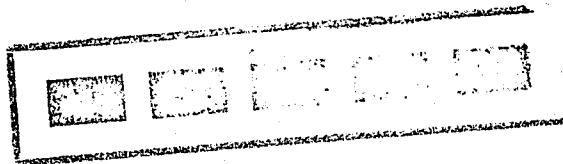


Distr.
GENERALE
S/3234
20 juin 1954
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

TELEGRAMME ADRESSE LE 20 JUIN 1954 AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES DU GUATEMALA

J'AI L'HONNEUR DE VOUS FAIRE SAVOIR QUE MON GOUVERNEMENT A CHARGE
L'AMBASSADEUR EDUARDO CASTILLO-ARRIOLA, REPRESENTANT DU GUATEMALA AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, DE LE REPRESENTER AU CONSEIL DE SECURITE
AUX SEANCES QUE CET ORGANE CONSACRERA A L'AFFAIRE DE L'AGRESSION ET DE
L'INVASION DE SON TERRITOIRE NATIONAL, DENONCEES PAR LE GUATEMALA .
M. CASTILLO-ARRIOLA DISPOSE DE PLEINS POUVOIRS A CET EFFET. JE VOUS PRIE
INSTAMMENT DE CONSIDERER QUE LA PRESENTE COMMUNICATION CONSTITUE LES
POUVOIRS PROVISOIRES DE M. CASTILLO-ARRIOLA, AUX FINS DES ARTICLES 31 ET 32
DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES. VEUILLEZ AGREER, ETC...

(Signé): GUILLERMO TORIELLO
Ministre des relations extérieures



54-17609